

DROIT AU SÉJOUR DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Droit des étrangères appliqué aux violences conjugales, sexuelles et/ou sexistes

Le statut administratif des femmes étrangères victimes de violences conjugales est souvent un véritable frein dans leur volonté d'émancipation. Leur statut étant lié à leur vie maritale, les violences conjugales, notamment psychologiques, ne sont pas assez prises en compte dans le cadre des délivrances et renouvellement de leur titre de séjour.

Il est donc important pour les professionnel.le.s et bénévoles qui accompagnent des femmes étrangères victimes de violences et/ou des femmes demandeuses d'asile dans leurs démarches administratives et /ou contentieuses d'appréhender les mécanismes des violences faites aux femmes étrangères ainsi que le cadre juridique les concernant.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Identifier le mécanisme des violences faites aux femmes et particulièrement les femmes étrangères ;
- Savoir mobiliser les procédures civiles et pénales relatives aux violences conjugales / intrafamiliales ;
- Connaître la procédure de demande de titre de séjour pour violences conjugales et intrafamiliales ;
- Connaître la procédure de demande d'asile fondée sur les persécutions liées au genre.

CONTENU

- Les mécanismes des violences faites aux femmes : contextualisation et différentes formes de violences ;
- Procédures juridiques en cas de violences intrafamiliales : procédure pénale (dépôt de plainte) et procédure civile (ordonnance de protection) ;
- Lien entre droit au séjour et violences faites aux femmes : violences conjugales et persécutions liées au genre.

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 15 stagiaires.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation, mise en situation
- **Remise** : attestation de formation / dossier pédagogique

Une formation animée par

CiDFF

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Bouches-du-Rhône / Phocéen

Maha PIERRE LOUIS, juriste et chargée de projet du CIDFF Phocéen



ACTEURS / ACTRICES DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ACCÈS AUX DROITS



13H DE FORMATION SUR 2 JOURS



PAS DE PRÉREQUIS



CIDFF PHOCÉEN, 1 RUE FORBIN
13003 MARSEILLE



SUR DEMANDE, AU MOINS 2
MOIS AVANT LA DATE DE DÉMARRAGE
PRÉVUE LE 13 ET 14 OCTOBRE 2022



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP

FEDERATION REGIONALE CIDFF PACA
1, rue Forbin. 13003 MARSEILLE
04 96 11 07 99
SIRET : 51304410700029
NDA : 93 13 18258 13

TARIFS

Ces propositions tarifaires intègrent les temps d'ingénierie pédagogique, les frais de déplacement des formatrices-teurs en région PACA, ainsi que la coordination régionale. Les frais des stagiaires sont à leur charge ou celle de leur employeur.

DÉSIGNATION	DURÉE	COÛT* SALARIÉ.E	COÛT BÉNEVOLE
2 jours de formation	13 heures	400 €	140 €

Nos formations sont certifiées QUALIOPi et peuvent être prises en charge dans le cadre des fonds publics de la formation professionnelle.

Pour toute demande relative à l'inscription ou demande de devis, veuillez contacter l'assistante de formation : formation@cidffpaca.fr

Pour toute demande d'information sur la programmation, veuillez contacter l'équipe du CIDFF Phocéen : contact@cidff13.net

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

*Non soumis à TVA